

Bon de souscription

Tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable,
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5 % du C.A

Je souhaite que mon don soit affecté à la restauration de l'église

NOM OU RAISON SOCIALE (pour les Entreprises, Artisans...)

.....

PRENOM

ADRESSE

CP..... **VILLE**.....

TELEPHONE (facultatif).....

Fait un don de Euros, et vous remercie de bien vouloir m'adresser en retour un reçu fiscal que je joindrai à ma feuille de déclaration d'impôt sur le revenu afin de pouvoir bénéficier des avantages accordés par la loi sur les donations aux associations reconnues d'utilité publique.

Somme en toutes lettres :

.....

- En chèque à l'ordre **OBLIGATOIREMENT** de la « Fondation du Patrimoine de BEAULIEU »
N° de chèque et banque
- En espèces

Date et signature

Coupon à renvoyer à :

Association Mémoire de Beaulieu

Le Bourg

61190 BEAULIEU

Tél. 02.33.25.60.12 ou courriel : patrimoine.memoirebeaulieu@yahoo.fr

L'association transmettra vos dons à la Fondation du Patrimoine.

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas